

# **Projet Éducatif et Pédagogique Enfance – Petite enfance ACM de la Nouvelle Ville 2024-2025 - 056ORG0063**

1 - Généralités : .....	1
A - Le projet pédagogique découle du projet social.....	1
B – Assurances et activités .....	2
C - La tarification .....	2
D – L’implantation des sites .....	3
E - Les enfants.....	3
F - L’encadrement .....	4
G - L’équipe d’animation .....	4
2 - Les objectifs stratégiques et opérationnels .....	5
3 - Les moyens .....	6
A - Toutes les activités seront abordées sous différents aspects.....	7
B – L'animation sociale .....	7
C - Les modes utilisés .....	7
D - Les moyens d’accueil mis en œuvre .....	8
4 - Les séjours annexes ou séjours de vacances .....	10

## **1 - Généralités :**

---

Nous travaillons depuis plusieurs années sur une complémentarité des accueils à travers un projet éducatif et des projets pédagogiques en cohérence avec nos projets sociaux successivement agréés par la CAF du Morbihan depuis 1993.

Le coordinateur assure durant les ouvertures une présence régulière sur les deux sites.

Chaque site est également pris en charge par des adjoints de direction, et les effectifs confiés sont dans les normes en vigueur.

### **A - Le projet pédagogique découle du projet social**

L'ACM est un service aux familles soutenu par la CAF 56. Le projet social se définit comme un « foyer d'initiatives porté par des habitants, associés, appuyé par des professionnels capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social local ».

Les 4 missions principales :

- Un équipement de quartier à vocation social globale, ouvert à l'ensemble des habitants à proximité, offrant accueil, animation, activités et services à finalités sociales.
- Un équipement à vocation familiale et pluri générationnelle. Lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.
- Un lieu d'animation de la vie sociale, il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants et favorise le développement de la vie associative.
- un lieu d'intervention sociales concertées et novateur. Compte tenu de son action généraliste et innovante, concertée et négociée, il contribue au développement du partenariat territorial.

L'animation globale est un principe politique avec une finalité de développement social local, mais c'est aussi une méthode participative et coopérative, enfin c'est un cadre contractuel avec la CNAF notamment.

### **B – Assurances et activités**

Les activités organisées par le Centre Social sont couvertes par un contrat d'assurance mais il est obligatoire pour les familles de souscrire à un contrat individuel garantissant les dommages corporels.

Les activités nautiques et autres activités sportives sont organisées sur les Bases Nautiques et structures de loisirs labélisées.

Pour les activités nautiques, votre enfant doit avoir passé un test de natation en piscine, avec nous lors des sorties piscines ou dans le cadre familial ou scolaire. Toutes les prestations extérieures spécialisées sont encadrées par des animateurs diplômés selon les réglementations en vigueur.

Les baignades sont encadrées par des animateurs titulaires du brevet réglementaire, si possible, sur une plage surveillée exclusivement, dans la limite d'un périmètre réglementaire.

La baignade n'est pas autorisée hors de la présence d'un surveillant de baignade.

## **C - La tarification**

Les tarifs des activités ACM, sont fixés en fonction du quotient familial, sur la base d'un tier d'année. L'adhésion annuelle à l'équipement est fixée à 15€, pour un adultes et un enfant. 1€ par enfant supplémentaire.

## **D – L'implantation des sites**

Par conventionnement avec la Mairie de Lorient, les locaux mis à disposition se situe à l'École maternelle et Primaire de Nouvelle Ville, rue Lesage, 56100 Lorient.

Nous disposons :

- 2 salle à manger
- 1 hall d'accueil et 1 salle d'activité maternel commune aux APS
- 1 salle de motricité
- 1 mini-ludothèque
- 2 blocs sanitaires maternelle
- 1 wc adulte
- 2 préau couverts
- 1 salle de sieste
- 1 salle « art plastique » occasionnel primaire 3eme étage
- 1 bloc sanitaire primaire avec WC accès mobilité fauteuil
- 1 salle primaire commune aux APS
- 1 salle polyvalente

## **E - Les enfants**

Tous les jeunes accueilli devra être adhérent au Centre Social et devra être pré-inscrit. Cette obligation découle notamment de l'organisation nouvelle du service de restauration collectif mettant fin au système de « table ouverte ».

L'accueil Collectif reçoit des enfants et des jeunes de 2 ans à 11 ans. Plus jeune avec dérogation de la PMI si les enfants sont propres, et que leur inclusion constitue pour eux ou pour les familles un facteur favorable, notamment, pendant la période estivale, si leur accueil facilite une intégration scolaire par la suite.

L'origine des participants est très diverse : inscription en démarche individuelle ou aidée par des travailleurs sociaux (assistantes sociales, CADA, CESF...).

Cette diversité doit permettre des échanges entre enfants de milieux sociaux différents, vivant une réalité et une éducation différente. L'école fréquentée ou le lieu d'habitation ne sont pas des freins à l'inscription de l'enfant, chaque familles est libre de son choix d'opérateur.

L'accueil pour tous doit répondre à la loi française du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Les différents dispositifs pédagogiques évoluent afin de s'adapter pour accueillir les enfants en situation de handicap, selon plusieurs critères d'adaptabilités. La volonté est de faire en sorte que l'enfant en situation de handicap puisse préparer et vivre ses activités parmi les autres enfants pour favoriser son intégration sociale. Une rencontre préalable est souhaitable afin d'anticiper un accueil optimal.

Une démarche de formation des équipes est renouvelée tous les ans.

## **F - L'encadrement**

La direction du centre de loisirs à un rôle pédagogique et administratif car elle se porte garante du projet, de sa conception, de sa mise en œuvre, et de son évaluation. Mais aussi :

- Situer son engagement dans un contexte culturel, éducatif et social
- Élaborer un projet pédagogique en fonction d'un projet social
- Assurer la gestion de l'accueil et de la communication en direction des adhérents
- Diriger les équipes mixtes (MAD, stagiaires, salariés)
- Gérer la traçabilité de l'alimentation
- Les question de santé et d'hygiène
- Développer les partenariats

Contacts du directeur et coordinateur Enfance / jeunesse :

Cyrille Thevenart – Diplômé Dejeeps

02-97-64-36-54

07-85-05-06-00

Facebook : cyrille escale lorient

Mail : coordoenfancejeunesse@escalebrizeux.bzh

## **G - L'équipe d'animation**

6 animateurs permanents dont 2 détachés de la mairie de Lorient

5 animateurs vacataires durant les vacances scolaires (stagiaires, bénévoles et salariés)

L'équipe est régulièrement accueillante de stagiaires Bafa, Bafd, Cpjeps, Bpjeps, DUT ou EMT.

Chacun se verra assigné un ou des référents tuteurs et des moyens d'évaluation permettant de mener à bien son projet dans une démarche volontaire d'éducation populaire.

Les rôles de l'animateur :

- Compter son groupe régulièrement et assuré sécurité physique et morale
  - Être attentif au confort des enfants
  - Proposer aux enfants jeux et activités variées et innovants en cohérence avec le
  - Faire participer les enfants aux rangements la salle et le matériel utilisé
  - Autonomie et initiative
  - Intégrer d'une manière active à l'équipe d'animation et les équipes éducatives du quartier
  - Entretenir de bonnes relations avec les familles
- Organiser des jeux et faire jouer en assurant la sécurité des participants

Chaque semaine, une réunion de coordination et de régulation est organisée avec l'ensemble de l'équipe et donc avec les adjoints de direction.

Sont évoqués outre les éléments pédagogiques, les consignes de sécurité dont les modalités d'évacuation.

Chaque année, deux exercices d'évacuation sont organisés sur les deux sites.

Les deux sites observent les mêmes protocoles en cas d'urgence : mettre en sécurité les jeunes, prévenir les secours et le directeur qui se charge des procédures suivantes : familles, état, ville...

## **2 - Les objectifs stratégiques et opérationnels**

---

Un Accueil Collectif de Mineurs à Caractère Éducatif est une société d'enfants qui doit tendre vers une démarche démocratique. La discussion est très importante pour un enfant est une occasion de se trouver en situation de citoyen dans une collectivité, en complément des temps familiaux et scolaires.

### **Augmenter la prise compte de rythme de vie de chaque enfant**

- Répartition par tranches d'âges en fonction du parcours scolaire et sub-division si les effectifs ou que les rythmes individuelles le nécessite
- La sieste n'est pas obligatoire, elle est accompagné et le temps calme sert de passerelle
- L'enfant s'inscrit dans les groupes non hermétiques en terme d'activité.
- L'enfant doit avoir la possibilité d'orienter ses loisirs

**Augmenter le niveau d'expression, écouter les autres, prendre part à une décision, critiquer pour construire et proposer, partager les tâches et les responsabilités, réaliser et retransmettre.**

- Entraide entre les plus grands et les plus petits (Entre-aide sur les temps de vie quotidiens, pendant les camps...)
- En participant à la préparation et au fonctionnement des camps
- Par les rencontres inter-génération

### **Augmenter le niveau d'acquisition de compétences nouvelles et de connaissances**

- Par la mise en place d'activités à la demande des enfants
- Par la participation aux projets PEDT, ville, nationaux, inter-associatif, fédéraux ou de solidarité internationale
- Par la pratique d'activités nouvelles et innovantes (NTIC, art-thérapie...)
- Par la pratique d'activités techniques, artistiques ou socialement porteuse (Jardinage, énergie renouvelable, cultures urbaines...)
- Par la rencontre avec le monde ouvrier, artisanal ou artistique

### **Augmenter chez l'enfant le goût de découvrir, de concevoir**

- Par la mise en place d'ateliers Sciences et techniques
- Par la mise en place de stages (Nature et découverte, sports nautiques...)

- Par les pratiques artistiques et culturelles
- Par les rencontres inter-quartier

### **3 - Les moyens**

---

Les jeunes étant dans une période de développement affectif, physique et intellectuel, l'animation doit avoir fonction de découverte, de création, d'expression de choix personnels. Le rôle de cette structure ne doit pas être uniquement celui de « proposeur » d'un produit fini. En s'appuyant sur ses choix et désirs exprimés, elle doit avoir un rôle de « facilitateur ».

La pédagogie du risque permet à l'enfant de mesurer ses limites et de dépasser les limites du possible.

L'Accueil Collectif mettra en œuvre ses compétences techniques et intellectuelles au service du groupe de participants, afin de permettre la réalisation, dans les meilleures conditions possibles, des choix qui se sont exprimés.

#### **A - Toutes les activités seront abordées sous différents aspects**

- Le jeu intérieur ou de plein air
- Création artistique
- Découverte de l'environnement
- Découverte corporelle, les sens
- Découverte scientifique et technique
- La création et la mise en circulation de malles pédagogiques sur différents thèmes. Ces malles ou mallettes seront à la disposition des enfants accompagnés ou non d'un animateur. Elles auront pour objectifs de permettre aux enfants de faire des expérimentations et des découvertes sur des sujets qui leur sont inconnus.
- L'alimentation par la mise en place d'atelier cuisine chaque mois, et la réalisation de repas autonomes

#### **B – L'animation sociale**

Des thèmes différents seront abordés suivant l'époque de l'année, et les vacances selon les thématique abordé au sein du Centre Social : Les accroches au développement durable La nature, les sciences et les nouvelles techniques, les différentes cultures artistiques... :

- Connaissance du monde par des découvertes permanentes

- Acquisitions directes dans la nature et avec celle-ci
- Expériences et tâtonnement expérimental
- Développement de la curiosité
- Écoute des attentes et des interprétations

## **C - Les modes utilisés**

**Le droit à l'expression qui permet** l'épanouissement de chaque individu, la communication, la création, le développement culturel et la socialisation.

**Le jeu qui permet** le contrôle de soi, le développement de l'imagination, de la volonté, de l'esprit d'initiative. Mais aussi, le respect de la règle et le respect de l'autre.

**Les activités de plein air permettent** le développement de la motricité, de l'effort physique, des cinq sens, de la connaissance de ses possibilités.

**Le mouvement permet** pour les enfants de moins de 6 ans de sortir le matin. Pour les enfants de plus de 6 ans sortir l'après-midi. Il sera mis en œuvre : Des sorties à la journée, plusieurs fois par semaine pendant les périodes de vacances scolaires. Le quartier, la ville, la communauté d'agglomération forme un terrain de jeux à explorer au quotidien.

## **D - Les moyens d'accueil mis en œuvre**

**L'accueil des enfants et des familles : Les temps informels : 8h-9h30 / 13h-13h30 / 16h45-18h30**

Objectif :

Favoriser le calme dans l'accueil permettant un accueil de qualité pour les familles et les enfants.

Rôle de l'animateur :

L'animateur accueille et valide les présences par listing. Il informe les parents pour les sorties à venir et s'assure que l'enfant ait toutes ses affaires (pique-nique, piscine...).

Les autres animateurs prennent en charge les enfants. Les animateurs référents des petits restent avec les petits. Les groupes sont divisés (ludothèque...) dès que possible.

La place de l'enfant :

C'est un temps calme où l'enfant peut faire différentes activités (peinture, coloriage, dînette, ludothèque, coin livre) ou finir des activités en autonomie. Il peut choisir de se reposer.

Le rôle de l'animateur :

L'animateur est à l'écoute, échange avec les enfants et est à leur disposition. Il aménage les locaux de manière adaptée c'est à dire favorisant l'échange et la répartition des enfants autour d'activités différentes. Un coin repos est mis en place pour chacune des tranches d'âge.

Des ateliers permanents :

Intérieurs ou/et extérieurs, ils seront mis en place, afin que les enfants puissent s'épanouir, tout seul ou avec des camarades, à son/leur rythme. Ces ateliers devront être accessibles durant les accueils du matin et du soir et les temps calmes.

**Les réunions d'enfants : 9h30-10h et / ou 17h-17h30**

C'est un temps d'échange qui se déroule le matin et le soir après ou pendant le goûter.

Il dure entre 15 et 20 minutes. Il permet de prendre connaissance des envies des enfants pour la journée ou les jours à venir et de faire un bilan.

Place de l'enfant :

Les enfants sont assis en cercle. Ils donnent leurs avis et écoutent les autres.

Rôle de l'animateur :

L'animateur favorise la parole et l'écoute. Il pose les limites du choix et conclue la décision. Il est le garant du respect de la demande des enfants, prend en compte leurs idées. Il est capable d'expliquer la non mise en place d'une proposition.

Pour les 6-12 ans, un tableau à idées destiné aux enfants est mis à disposition. Chacun y écrit, dessine ce qu'il aimerait faire, ses propositions.

**Les activités pédagogiques : 9h30-12h / 13h30-16h45 sur toutes les ouvertures**

La place du jeune :

Il est acteur de son activité. Il aide à la préparation et range à la fin de la séance. Il a le droit de ne rien faire. C'est un temps pour lui. Le nombre d'encadrants disponibles pourra être une limite à ce mode opératoire.

Rôle de l'animateur :

Il individualise l'activité, encadre, explique et accompagne. Il met le matériel à disposition des enfants et veille à son rangement. Il laisse le jeune réfléchir, ne fait pas à sa place. Il valorise le jeune, écoute ses besoins et adapte son activité en fonction. L'animateur prépare son activité qui soit s'inscrit dans un projet d'activité soit sur l'initiative du public. Il y intègre des objectifs pédagogiques et favorise l'expression du jeune.

## **Le temps du repas 12h-13h**

Restauration mise en œuvre par la cuisine centrale de la Ville de Lorient

L'animateur mange avec les enfants dans le réfectoire n°1 pour les moins de 6 ans, le réfectoire n°2 est aménagé pour les 6-11 ans.

C'est un temps aussi éducatif (hygiène, éducation à la santé..) à part entière.

L'enfant se sert et est invité à goûter à chaque plat. Il participe au tri sélectif et au nettoyage des tables. Pour cela, les espaces se doivent d'être aérée au maximum de l'espace disponible.

C'est un temps convivial et calme. Charge à l'équipe éducative de créer un climat serein.

Des paniers repas confectionnés par les parents seront régulièrement demandé pendant les vacances scolaires afin d'organiser des sorties à la journée.

Les paniers repas sont autorisés en cas d'accueil spécifique, alternative au PAI uniquement, en accord avec le directeur uniquement.

La famille doit déclarer les mesures de PAI ou le choix d'un repas de substitution.

Les repas sont confectionnés, livrés et servis par la Cuisine Centrale de la ville, de ce fait, seul sont proposés les repas standard et de substitution (sans porc).

## **La sieste non obligatoire : 13h30-15h30**

Rôle de l'animateur :

- L'animateur référent conduit les enfants volontaire en salle de sieste à 13h15. Il les réveille au plus tard à 15h30. Puis il mène une activité d'environ 45 minutes pour son groupe.
- La sieste n'est pas obligatoire mais est encouragée pour les plus jeunes, mais, aussi pour tous les enfants qui en ressentirai le besoin.
- Les autres animateurs sont en activités avec les enfants qui ne vont pas à la sieste. Ils préparent un peu l'activité du référent. En fonction des effectifs un des animateurs peut aider son collègue pour l'activité des plus petits.
- 

## **Le café des parents : 17h-18h30 (fin des vacances scolaires et actions particulières)**

- Par l'organisation d'un espace intermédiaire entre lieux d'activités des enfants et les parents.
- Proposer une collation aux parents afin d'établir un contact chaleureux
- Proposition d'un temps de jeux rapide pour amorcer et créer une dynamique, les enfants peuvent être acteurs ou non selon l'objectif du jour.

Les discussions entre parents, enfants, et animateurs, révèle que l'enfant participe activement aux activités au sein du groupe ou, fait preuve d'habileté particulière. Le niveau de socialisation, n'est pas seul, un critère objectif.

#### **L'évaluation du projet se fera en observant les enfants :**

- Comment a-t-il évolué pendant la période encadré ?
- Comment a-t-il progressé ? Est-il plus indépendant ou inter-dépendant ?
- S'exprime-t-il davantage en groupe ? Est-il content de revenir au centre ?
- Mais aussi par les expressions des enfants lors des bilans ou des conseils d'enfant.
- Par les échanges avec les familles pendant les temps d'accueil.
- Par les échanges entre animateurs durant les réunions de fonctionnement et de bilans qui permettront aux besoins d'ajuster nos objectifs.
- Quels sont les moyens à mettre en place afin d'améliorer les futurs projets ?

## **4 - Les séjours annexes ou séjours de vacances**

---

L'objectif principal est de permettre aux jeunes de se responsabiliser en organisant leurs propres vacances en séjours extérieurs.

Le jeune doit être inscrit, sauf exception, en école primaire minimum et doit avoir vécu une année de CP. Les séjours peuvent se faire avec toutes les tranches d'âge mais avec des espaces séparés ou faire l'objet de séjours distincts. Un projet pédagogique est édité pour chaque séjour.

Les objectifs des camps :

- Participer à la vie collective par des implications individuelles dans le fonctionnement journalier => vers une progression à la responsabilisation des besoins fondamentaux.
- Permettre aux enfants d'être en constantes situations de découverte du milieu
- Permettre aux enfants de vivre une aventure hors du milieu familial
- Permettre aux enfants de s'extraire du milieu urbain

La mise en œuvre est aux bons soins des enfants avec le soutien des animateurs.

Un séjour de vacances est mis en place par été. Un projet pédagogique spécifique sera établi avec l'équipe pédagogique et disponible pour les familles.